



PROCES-VERBAL ET COMPTE-RENDU de la séance du CONSEIL MUNICIPAL

Le 23 mars de l'an deux mil dix-sept, le Conseil municipal convoqué le 16 mars 2017 s'est réuni en session extraordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Guy ROGUET, Maire.

ETAIENT PRESENTS : ROGUET Guy, MAYORAZ Béatriz, GRATS Myriam, SALLIN Michel, RAMBOSSON Olivier, ANDRIC Mihajlo, COLLOMB Eric, SIMONDETTO Angela, SERRE Marie-Laure, SAGE Christelle, COGNIOUL Cédric, REY Jean-Claude, BADIN Maurice, BOITOUZET Patrick

ETAIENT ABSENTS : VANDERSCHAEGHE Laurent (pouvoir à E.COLLOMB), DEFAGO Christian (pouvoir à M.SALLIN), FREYDOZ Isabelle (pouvoir à ML.SERRE), BENE Marie-Pierre, GAYRAUD Daniel

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h10.

1. Election d'un secrétaire de séance

Selon l'ordre du tableau : Michel SALLIN

2. Pouvoirs

Monsieur le Maire informe des délégations de pouvoir suivantes :

- Laurent Vanderschaeghe à Eric Collomb,
- Christian Defago à Michel Sallin,
- Isabelle Freydoz à Marie-Laure Serre.

3. Adoption du compte-rendu de la précédente séance du Conseil (9/3/2017)

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité, sans remarque.

4. ORDRE DU JOUR AVEC DELIBERATIONS

COMMANDE PUBLIQUE

DELIBERATION N°2017-018

Aménagement du pôle médical : délégation au Maire pour l'attribution et la signature des marchés
Rapporteur : M. le Maire

Vu l'article L.2122-22 4° du code général des collectivités territoriales,

M. le Maire expose au conseil municipal le projet d'aménagement du pôle médical, un marché de travaux selon la procédure adaptée a été réalisé. Plusieurs lots sont prévus :

1. Sciage - Maçonnerie
2. Menuiseries Intérieures
3. Cloisons - Doublages
4. Carrelage - Faïence
5. Sols Minces
6. Peintures Intérieures
7. Plafonds suspendus
8. Plomberie - Sanitaires
9. Chauffage
10. Électricité – Courants Faibles

Le montant prévisionnel des travaux est estimé à 162 000,00 € HT

A. Simondetto constatant la différence avec la première estimation demande si la mise en concurrence a été satisfaisante et si des économies peuvent être réalisées.

M. le Maire explique qu'il est difficile d'économiser davantage car les travaux vont vite débiter, le temps de négociation est limité ; les prix plus élevés que l'estimatif car celui-ci avait été réalisé par l'architecte en utilisant des ratios et les montants des travaux des 19 logements.

Il fait par ailleurs un point sur le projet de pôle médical à la demande des élus : délais, avancement, professionnels intégrant les locaux, etc.

Il explique également que le montant des subventions attendues de la Région est bien inférieur aux attentes.

Monsieur Olivier Rambosson, ayants des intérêts dans ce projet, ne prend pas part au vote.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- **AUTORISE** le Maire à attribuer et à signer les marchés à intervenir dans le cadre de cette consultation pour l'aménagement du pôle médical,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document nécessaire à la présente délibération,
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget principal 2017.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

.....

DELIBERATION N°2017-019

Extension du groupe scolaire : attribution des marchés et autorisation de signature des marchés

Rapporteur : M. le Maire

Vu l'ordonnance du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et le décret du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-21 6° qui prévoit que le conseil municipal est seul compétent pour délibérer en matière de marchés publics, le maire applique les décisions du conseil municipal et exécute les marchés sous son contrôle ;

Considérant que pour les marchés à procédure adaptée d'un montant inférieur à 5 225 000€ HT il n'est pas nécessaire de réunir la commission d'appel d'offres.

M. le Maire explique que les plis ont été analysés avec l'équipe de maîtrise d'œuvre, il en ressort les propositions suivantes :

LOT	Entreprise retenue	Adresse	Montant du marché en € HT	Montant de l'option retenue	Montant total du marché en € HT
01-TERRASSEMENTS - RESEAUX	TOUTENVERT	ZI du Pré Brun 38530 Pontcharra	146 600,00€	14 000.00€	160 600,00€
02-GROS ŒUVRE DEMOLITION	MEGEVAND TP	226 RUE DU JURA 74160 Neydens	743 000,00€	0	743 000,00€
03-OSSATURE BOIS - CHARPENTE - BARDAGES - COUVERTURE ZINC	LP CHARPENTE	1783 Route de l'Arny 74350 Allonzier-la-Caille	453 092,05	0	453 092,05€

04-ETANCHEITE	CORMAN ETANCHEITE	2 rue Augustin Fresnel 69680 Chassieu	91 114,30€	0	91 114,30€
05- MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM	DIAGONALE	ZA de la Ronze 69440 Taluyers	115 000,00€	5 301,71€	120 301,71€
06-BRISE SOLEIL ORIENTABLE	OFB	5 rue de l'industrie 67840 Kilstett	13 200,00€	400,00€	13 600,00€
07-MENUISERIES INTERIEURES BOIS	BOUVIER FRERES	945 Route verlioz 74150 Vallières	228 937,17€	5 747,00€ 24 048,00€	258 732,17€
08-CLOISONS DOUBLAGES FAUX PLAFONDS	PONCET	5 avenue Maréchal de Lattre de Tassigny 01200 Châtillon-en- Michaille	66 000,00€		66 000,00€
09-CARRELAGES – FAIENCES	SOL SYSTEM	1425, rue Blaise Pascal 39000 Lons- le-Saunier	26 285,96€		26 285,96€
10-SOLS SOUPLES	LAPORTE	66 Rue des chênes - za des glières 74800 Saint-Pierre- en-Faucigny	35 831,98€	222,74€	36 054,72€
11-PEINTURES INTERIEURES ET EXTERIEURES	FALDA	3 Route des Vignes 74160 Saint-Julien- en-Genevois	44 000,00€		44 000,00€
12-SERRURERIE	STYLE METAL	470 Route de Combachene 74150 Massingy	51 701,62€		51 701,62€
13-MONTE CHARGE	ADS ELEVATEUR	ZI Les Platières 69440 MORNANT	22 180,00€		22 180,00€
14-CHAUFFAGE PLOMBERIE SANITAIRE	FLUIDAIR	20 rue de Sansy 74600 Seynod	199 009,40€		199 009,40€
15-VENTILATION DOUBLE FLUX	MEYER	ZA dessus le fier impasse des frênes 74370 Argonay	61 919,70€		61 919,70€
16-ELECTRICITE COURANTS FORTS ET FAIBLES	GRANCHAMP	ZA Les Chavannoux - BP39 74520 Vulbens	134 523,48€		134 523,48€
17-EQUIPEMENTS DE CUISINE	CUNY	223 bd du 8 mai 1945 01000 Bourg-en- Bresse	18 230,00€		18 230,00€
18- AMENAGEMENTS EXTERIEURS	TOUTENVERT	ZI du Pré Brun 38530 Pontcharra	96 153,56€	6 732,77€	102 886,33€
MONTANT TOTAL DU MARCHÉ			2 546 779,22	56 452,22€	2 603 231,44€

Monsieur Olivier Rambosson, ayants des intérêts dans ce projet, ne prend pas part au vote.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- **AUTORISE** M. le Maire à signer les marchés avec les entreprises ci-dessus énoncées dans le cadre de cette consultation pour les travaux d'extension du groupe scolaire,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document nécessaire à la présente délibération,
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget principal 2017.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Arrivée de JC REY à 20h20

M. le Maire explique que les travaux devraient débuter en mai/ juin de cette année.

.....

DELIBERATION N°D2017-020

Indemnités de fonction des élus (Annule et remplace)

Rapporteur : M. le Maire

Monsieur le Maire rappelle les délibérations D2014-031 du 15 avril 2014 et D2015-31 du 7 mai 2015 allouant une indemnité de fonction aux adjoints et conseiller délégué.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2123-20 à L. 2123-24,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article R. 2123-23,

Vu le décret n°2017-85 du 26 janvier 2017,

Considérant que l'article L. 2123-23 du CGCT fixe des taux maximum et qu'il y a lieu de ce fait de déterminer le taux des indemnités de fonction allouées au maire et aux adjoints,

Considérant que la population comporte plus de 1 000 habitants

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

FIXE les indemnités de fonction du Maire et des adjoints comme suit :

Taux en % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique :

Monsieur Guy ROGUET, Maire, 34 % de l'indice brut terminal de la fonction publique,

Madame Béatriz MAYORAZ, Adjoint, 12 % de l'indice brut terminal de la fonction publique,

Monsieur Laurent VANDERSCHAEGHE, 12% de l'indice brut terminal de la fonction publique,

Madame Myriam GRATS, 12% de l'indice brut terminal de la fonction publique,

Monsieur Michel SALLIN, 12% de l'indice brut terminal de la fonction publique,

Madame Christelle SAGE, 7,80 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Arrivée de Laurent Vanderschaeghe à 20h35.

5. Ordre du jour sans délibération

5.1. Décisions prises au titre de l'article L2122-22 du CGCT

M. Le maire informe le Conseil qu'il n'y a pas eu de décision de cet ordre.

5.2. Demandes d'autorisations d'urbanisme déposées

5.2.1. Permis de construire

Julien Bryssinckx, 50, allée des Rosiers, extension de la maison

(Permis modificatif) Immobilière Savoie Léman : rte du Châble, modification de fenêtres

(Permis modificatif) Tonso et Ripart : 2 rte de Chez Jolliet, construction d'une maison

5.2.2. Déclarations préalables

Commune de Feigères : 48, rte de Présilly, changement de destination (pôle médical)

Odette Saxod : 994, rte de Malchamp, pose de clôture

Marcel Jujan : 3 ch. du Clos de Vigny, construction d'un abri de voiture

Fernando Das Silva Duarte : 38, passage du Levant, Pose d'une fenêtre de toit

5.2.3. Autorisations de travaux

Commune de Feigères : 48, rte de Présilly, création d'ERP

5.3. Questions diverses

M. le Maire informe le Conseil de la date d'ouverture de la boulangerie : le 6 avril 2017. Une inauguration sera surement réalisée

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 20h50

Etabli à Feigères, le 24 mars 2017

Le Maire,
Guy ROGUET



Le secrétaire de séance,
Michel SALLIN

A handwritten signature in black ink, which appears to read "m sallin", is written below the name of the secretary.

